Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COMBES

DOCUMENT DE TRAVAIL
MODIFICATION SIMPLIFIE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de BOURSIERES

5.2.1.Plan des servitudes

Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire :
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 20.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Beançon
Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr

50 m 150 m 250 m
0 m 100 m 200 m

"Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012 "

Plan cadastral actualisé en Juin 2016

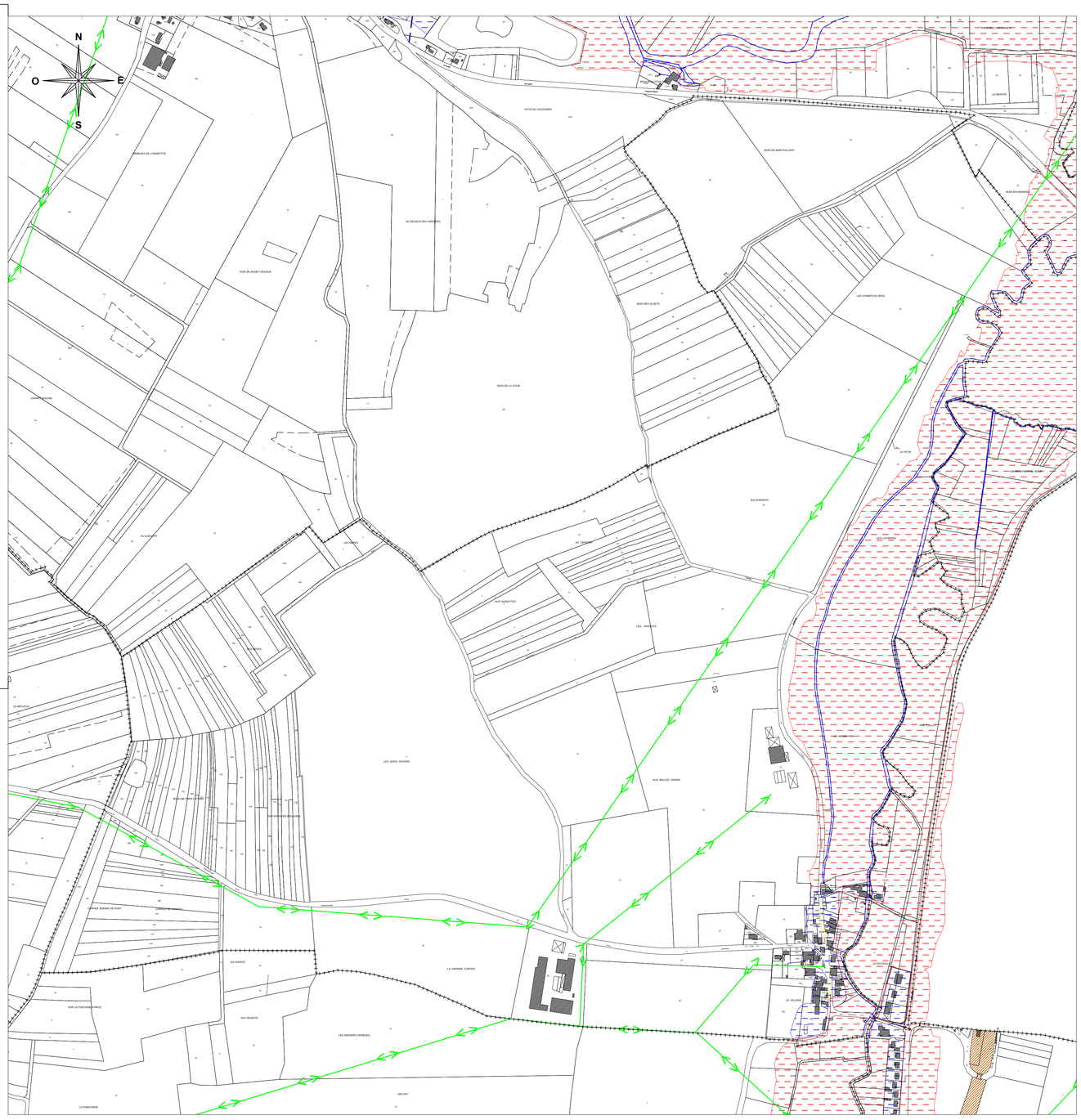

A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.*

A5 Servitude concernant les canalisations d'eau et assainissement.

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

AC2 Servitudes de protection des sites inscrits et classés

AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé.

EL2 Servitudes en zone submersible.

EL3 Servitudes de halage et de marchepied et servitudes à l'usage des pêcheurs.

EL7 Servitude de l'alignement des voies nationales, départementales et communales.

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

PM1 Plan de prévention des Risques Naturels Prévisible.
Servitudes relatives au PPRi de la vallée du Durgeon

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités pas l'Etat.

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Limite de la commune.

* A noter : *Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.*